



Note d'impact du Covid-19 sur les chartes techniques d'élevage CIPC-CIDEF-CICAR

Rennes, le 30 mars 2020.

Destinataires : Organisations de Production, Organismes Certificateurs, CEPRAL, COFRAC.

Madame, Monsieur,

Les mesures prises face à la crise du COVID-19 ont un impact sur la planification et la réalisation des audits internes et externes de nos chartes techniques d'élevages CIPC, CIDEF et CICAR.

La mise en place de modalités de contrôle en mode dégradé, via un contrôle documentaire ou tout dispositif assimilable ne nous paraît pas opportun, qu'il s'agisse des audits d'élevages ou d'Organisations de Production, que ce soit pour les référencements de nouveaux éleveurs, de nouvelles Organisations de Production ou le renouvellement de certificats.

Ainsi nous avons décidé de reporter de 6 mois la date anniversaire des :

- audits internes d'élevages
- audits externes d'élevages
- audits externes d'Organisations de Production
- certificats ayant une durée limitée (extension de 6 mois automatique)

Les exigences particulières ci-dessous bénéficieront d'un report de justificatifs durant la période de confinement et au-delà pour une période de 3 mois à compter de la date de fin de confinement :

- l'alimentation animale fournie par des fabricants d'aliments agréés ou enregistrés au titre du règlement (CE) n°183/2005 et certifiés RCNA OQUALIM ou reconnu équivalents par OQUALIM,
- l'approvisionnement en animaux d'un jour auprès de couvoirs conformes à la charte de qualité du SNA

La situation inédite à laquelle nous sommes confrontés, nous oblige à composer en fonction du contexte, et nous serons potentiellement amenés à préciser nos positions en fonction des événements.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information.

Bien cordialement.

Le Délégué Général

Yann BRICE